



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 11

Date de la convocation :

04/05/2023

Date d'affichage :

04/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Emis en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Publié le 15/05/2023  
SLO

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 11 mai 2023

L'an deux vingt-trois, le 11 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Présents :** Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie (a quittée la séance à 20h35), MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (a quitté la séance à 20h35), CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, GANEE Roger (a quitté la séance à 20h35),

**Procuration :** Madame IMBERT Stéphanie a donnée procuration à Madame LABELLE Aurélie. Monsieur POILLOT Jérémy a donné procuration à Monsieur ERTUGRUL Ali

**Absent(s)-excusé(s) :**

**Absent(s)-non excusé(s) : /**

**Secrétaire de séance :** Madame LABELLE Aurélie

**Président de séance :** Madame HOSTALIER Valérie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2023-028 - Attribution des subventions aux Associations pour l'année 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 ;  
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;  
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le budget de la collectivité voté le 02 mars 2023 ;

Considérant que la Mairie de Saint-Usage apporte un soutien financier en direction des associations sportives, culturelles, d'utilité publique ;

Considérant que les dossiers de subventions ont été étudiés par la Commission Fêtes et Cérémonies du 14 mars 2023 ;

Considérant que les subventions suivantes sont proposées au vote ;

NOM DE L'ASSOCIATION	SOMME ALLOUÉE EN €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
AQUA	50
ASSOCIATION BIEF	50
ASSOCIATION DES AMIS DES ECOLES MATERNELLE (AAEM)	50
ASUJL FOOTBALL	700
ASVBD	700

BATTERIE FANFARE BELLE DEFENSE	400
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	100
CLUB CYCLO	200
COMITE DES FETES	400
COMANCHEROS	100
CONFRERIE DES AVALANTS NAVIEURS	150
ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE (coopérative)	1 500 € pour 112 élèves
FIESTA EUSEBIENNE	100
FOYER RURAL	180
HANDBALL CLUB INTERCOMMUNAL DE LA SAONE	150
JSP SAINT-JEAN-DE-LOSNE	100
LA CANTARELLE	50
LES BONNES RENCONTRES	150
LES PETITS EUSEBIENS	200
PAGAIES DES BORDS DE SAONE	100
SAONE NATURE PATRIMOINE	150
SOUVENIR FRANÇAIS	75
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	75
<b>TOTAL</b>	<b>5830 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide

**Article 1 :** D'accorder les subventions suivantes aux associations telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessus

**Article 2 :** D'autoriser Madame le Maire à verser les sommes suivantes

**Article 3 :** Les dépenses seront mandatées à l'article 6574 de la section de fonctionnement

<b>Nombre de voix pour</b>	<b>11</b> <b>9 concernant la subvention de l'association « Petit Eusébien »</b> <b>10 concernant la subvention de l'association « Fiesta Eusébiennne</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>0</b>	<b>Ne prend pas part au vote</b>	<b>2 concernant la subvention de</b>

			<p><b>l'association « Petit Eusébien » (LABELLE Aurélie, MARTZLOFF Laetitia) 1 concernant la subvention de « la Fiesta Eusébienne » (IMBERT Stéphanie)</b></p>
--	--	--	--

Émis en préfecture le 12/05/2023  
Préfecture le 12/05/2023  
Publié le  
ID : 021-212105779-20230511-20230308-DE

5/10

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Hostalier".

**Valérie HOSTALIER**